RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

Attestation de conformité sanitaire ACS

Les matériaux utilisés pour le contact avec l'eau potable doivent être conformes à la réglementation définie par les autorités sanitaires (arrêté du 29 mai 1997) et à l'article R 1321-48 du code de Santé Publique.

Cette réglementation spécifie que ces matériaux ne doivent pas altérer la qualité de l'eau. Un des moyens de respecter ces dispositions réglementaires est d'**installer des éléments de tuyauterie (tubes, robinetterie, pompes, etc.) ayant une attestation de conformité sanitaire**.

Le sigle ACS en regard de chaque référence attestée vous aidera au bon choix des appareils de robinetterie.

Norme ROHS

La Directive européenne 200/95/EC, transposée en Droit français par le décret DEEE 2005-829 du 20 juillet 2005 pour application à partir du 1er juillet 2006, limite strictement l'utilisation de 4 métaux lourds (plomb, cadmium, chrome hexavalent, mercure) et de 2 retardateurs de flamme bromés (PBE, *biphenils polybrominatés*, et PBDE, *ethers de diphénil polybrominatés*).

A ce jour, certains produits de robinetterie contiennent du plomb et du chrome hexavalent sans être concernés par cette directive. Sur demande lors de votre commande, le pourcentage de ces 2 éléments peut vous être précisé.

Norme REACH

Le règlement européen REACH relatif à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques est entré en vigueur le 1er juin 2007.

Les principaux objectifs de REACH sont de mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques que peuvent présenter certaines substances chimiques. Ce règlement prévoit que les industriels ont la responsabilité d'évaluer les risques posés par les produits chimiques qu'ils utilisent ou mettent sur le marché et de fournir à leurs utilisateurs les informations nécessaires.

L'identification de ces substances à risque est un travail de longue haleine auquel les autorités européennes se sont atelées. A ce jour, 73 substances ont été listées sur les milliers à étudier.
Tous les fabricants partenaires de ***la robinetterie industrielle*** travaillent sur le sujet et une information actualisée peut vous être fournie au fur et à mesure des avancements.

EC/Internet 2014/ 06-2014